

Les délais de prescription

TYPE DE DETTE	DÉLAI
Délai général	5 ans
Vendeur professionnel	2 ans
Prestataire de services (auto-école, esthéticienne, salle de sport...)	2 ans
Vendeur particulier	5 ans
Demande de remboursement ou de paiement pour le service fourni par les opérateurs de téléphonie mobile et d'Internet	1 an
Opérateurs de téléphonie mobile et d'Internet	5 ans pour le consommateur
	2 ans pour le professionnel
Assurances	2 ans
Loyers	5 ans
Crédit à la consommation	2 ans
Eau, gaz, électricité	2 ans
Hôtels, hébergements touristiques, agences de voyages	2 ans
Hôpitaux, crèches, maisons de retraite	5 ans
Action en garantie des vices cachés	2 ans
Contraventions et amendes du juge de proximité et du tribunal de police	3 ans
Amendes du tribunal correctionnel	5 ans
Action engagée par la Caf pour un trop-perçu	2 ans
	5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration
Action engagée contre la Caf pour obtenir le paiement de vos allocations	2 ans
Action engagée par Pôle emploi pour un trop-perçu	3 ans
	10 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration
Action engagée contre Pôle emploi pour obtenir le paiement de vos indemnités	2 ans
Impôts sur le revenu	3 ans
	10 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration
Action engagée par la Sécurité sociale pour un trop-perçu	2 ans
	5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration
Impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière)	1 an
	3 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration
Action en dommages et intérêts à la suite d'un accident corporel	10 ans
Délai pour exécuter un jugement	10 ans
Délai de l'Administration pour exécuter ses titres exécutoires	4 ans
Action contre les huissiers pour la perte de documents	2 ans
Action des professionnels de santé pour le paiement de leurs honoraires	5 ans
Action des avocats, notaires et huissiers pour le paiement de leurs honoraires	5 ans